CLUB de CANOË-KAYAK **VIKING** CANOE & KAYAK CLUB

RÈGLES DU CLUB

Le CLUB fournit des bateaux, pagaies, vestes de flottaison et cales de genou, à l'usage de ses membres et des participants à ses programmes.

Le Club de canoë-kayak Viking n'offre pas la location de bateau ou d'équipement à d'autres personnes.

1. Aucun objet (souliers, pagaies, bouteilles d'eau, etc.) ne doit être laissé sur le quai, à aucun moment.
2. Les bateaux sortis du conteneur pour un entraînement ne doivent être amenés au quai qu'au moment où vous serez prêt à les utiliser immédiatement.
3. Les pagayeurs embarquant ou descendant des bateaux doivent dégager le quai le plus rapidement possible. Les bateaux ne doivent jamais être laissés sur le quai.
4. Les bateaux ou pagaies appartenant à des particuliers ne doivent pas être utilisés sans le consentement de leur propriétaire.
5. Toute personne pagayant sans être accompagnée d'un entraîneur dans un bateau de secours est responsable de s'équiper d'une veste de flottaison et d'un sifflet, sous peine d'une amende de $1000 de la SQ.
6. Tous les membres doivent stationner leur véhicule de l'autre côté de la rue à moins que ce stationnement ne soit rempli.
7. Tous les bateaux doivent être séchés avant d'être rangés dans le conteneur.
8. Les bateaux doivent être rangés à l'endroit numéroté qui correspond à l'embarcation
9. Tout dommage ou réparation nécessaire doit être signalé à l'entraîneur responsable ou à un membre du conseil d'administration et un rapport de dommage doit être complété. Les bateaux hors d'usage doivent être marqués avec du ruban adhésif et ne doivent pas être utilisés.
10. Toute personne qui endommage délibérément une embarcation sera responsable de défrayer les coûts de réparation.
11. Tous les membres doivent s'assurer de garder les lieux propres et doivent informer une personne responsable sur les lieux de toute anomalie.

Le Club de canoë-kayak Viking offre un petit nombre d'espaces de rangement pour des bateaux de membres, selon les conditions suivantes :

- Chaque bateau doit être enregistré auprès du Club de canoë-kayak Viking.
- Il est interdit aux membres de louer ou prêter leur espace de rangement.
- En acceptant cet espace de rangement, le membre libère le Club de toute responsabilité en cas de dommages à son bateau, pagaie, veste de flottaison ou autre équipement rangé au Club.

15 Novembre 2020

Emplacement / Club Site: à côté du Pavillon Montfort,160 route Principale, Wentworth-Nord J0T 1Y0
Adresse postale / Postal Address: C.P. 2514, Morin-Heights, Qc J0R 1H0
www.canoekayakviking.ca canoekayakviking@gmail.com **450-226-1876**

CLUB de CANOË-KAYAK **VIKING** CANOE & KAYAK CLUB

CLUB RULES

The CLUB provides boats, paddles, PFDs, and kneeling pads for use by the members and program participants.

The Club de canoë-kayak Viking does not rent boats or paddling equipment to individuals.

1. No items (shoes, paddles, water bottles, etc) are to be left on the dock at any time.
2. Boats taken out of containers for practice should not be taken to the dock unless you are ready to use them immediately.
3. Paddlers embarking or disembarking must clear the dock ASAP. Boats are never to be stored on the dock.
4. Private paddles and/or boats are not to be used without the owner's consent.
5. All paddlers training without a safety boat are responsible for having a lifejacket, whistle and Boat safety kit on board or risk a personal fine of up to $1000 by the SQ.
6. All members are to park across the road unless that parking lot is full.
7. All boats are to be dried before stored.
8. Boats are to be returned to their numbered slots.
9. Any damage or required repairs must be reported to the coach in charge or a board director and a Damage report must be completed. Boats out of commission are to be marked with tape and are not to be used.
10. Any paddler who purposefully damages a boat will be responsible for the cost of the repair.
11. All members are responsible for helping keep the grounds clean and to report anything out of the ordinary to the appropriate supervisor.

The Club de canoë-kayak Viking offers limited storage facilities for private boats at the Club under the following conditions:

- All boats must be registered with the Club de canoë-kayak Viking.
- A member is not permitted to loan or rent his or her space.
- A member agrees that the Club is not liable for any and all damages for private boats/paddles/PFDs/equipment stored at the Club.

15 November 2020

Emplacement / Club Site: à côté du Pavillon Montfort,160 route Principale, Wentworth-Nord J0T 1Y0
Adresse postale / Postal Address: C.P. 2514, Morin-Heights, Qc J0R 1H0
www.canoekayakviking.ca canoekayakviking@gmail.com **450-226-1876**